



Règlement 535-2021
décrétant une dépense et autorisant un emprunt
de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services
professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire réaliser des travaux de prolongement du chemin de l'Héritage;

ATTENDU QUE préalablement à la réalisation de ces travaux, le conseil municipal désire mandater des professionnels pour la préparation de plans et devis et autres services professionnels requis;

ATTENDU QUE la ville a exproprié le terrain visé par les travaux;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces services et, à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 1 950 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté.

1. **AUTORISATION DE TRAVAUX**

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de prolongation du chemin de l'Héritage en plus de certains mandats de services professionnels (plans, devis, surveillance, arpentage, biologiste, contrôle qualitatif et autres services), le tout incluant les frais inhérents, les imprévus et les taxes.

Le tout selon l'estimation proposée par monsieur Joël Houde, ingénieur du Service des travaux publics et génie, datée du 12 février 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A.

2. **DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 950 000 \$ pour les fins du présent règlement.



Règlement 535-2021

décrétant une dépense et autorisant un emprunt
de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services
professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage

3. EMPRUNT ET TERME

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant 1 950 000 \$ sur une période de 20 ans.

4. BASSIN DE TAXATION - ENSEMBLE

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

5. AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. APPROPRIATION DE CONTRIBUTION OU DE SUBVENTION

Le conseil affecte, à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021.

(s) Yan Senneville

Yan Senneville
Greffier adjoint

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy
Maire



Projet: Prolongement du chemin de l'Héritage
Description: Construction d'une voie publique reliant le chemin Jean-Adam au chemin de l'Héritage
Date: 2020-10-07
Par: A.Reid

Dernière mise à jour du formulaire: 2021-02-12

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
Aqueduc					
1,1	Conduite d'aqueduc 200mm PVC DR-18 inclus les accessoires, l'excavation, la membrane, le matériel d'enrobement, la compaction, et la disposition de la conduite existante.	m. lin	250	280,00 \$	70 000,00 \$
1,2	Poteau d'incendie Concorde D67M inclus accessoires, butée, vanne et boîte, et conduite entre le poteau d'incendie et la vanne, matériel d'enrobage.	Unité	2	7 950,00 \$	15 900,00 \$
1,3	Entrée de service d'aqueduc en cuivre K-mou ou PVC 20mm de diamètre (3/4), bonhomme inclus	Unité	1	1 750,00 \$	1 750,00 \$
1,4	Entrée de service d'aqueduc en cuivre K-mou ou PVC 50mm de diamètre (2po), bonhomme inclus	Unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,5	Entrée de service d'aqueduc en PVC 150mm à 200mm de diamètre (6po), bonhomme inclus	Unité	2	3 000,00 \$	6 000,00 \$
1,6	Vanne d'arrêt 200mm inclus accessoires, et boîtier	Unité	3	2 750,00 \$	8 250,00 \$
1,7	Raccordement à une conduite existante en PVC inclus accessoires, butée, matériel d'enrobage	Unité	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$
1,8	Essais sur les conduites Essais d'étanchéité, Chloration et mise en marche	Global	1	1 750,00 \$	1 750,00 \$
Sous-total aqueduc:					110 150,00 \$
Égout sanitaire					
2,1	Conduite d'égout 300mm PVC DR-35 inclus accessoires, excavation, membrane, remblayage, transport, enlèvement de la conduite existante et disposition	m. lin	250	275,00 \$	68 750,00 \$
2,2	Entrée de service de service 100-150-200mm PVC	unité	3	1 550,00 \$	4 650,00 \$
2,3	Regard d'égout préfabriqué 1200mm Béton	unité	4	5 500,00 \$	22 000,00 \$
2,4	Raccordement à un regard existant inclus accessoires, butée, matériel d'enrobage	Unité	1	4 150,00 \$	4 150,00 \$
2,5	Essais sur les conduites Nettoyage, inspection TV, Essais d'étanchéité, Ovalisation	Global	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Sous-total égout sanitaire:					102 550,00 \$
Égout pluvial					
3,1	Démolition et disposition des structures existantes inclus excavation et disposition	Global	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
3,2	Conduite d'égout pluvial 375mm PVC DR-35 inclus accessoires, excavation, membrane, remblayage, transport, enlèvement de la conduite existante et disposition	m. lin	200	280,00 \$	56 000,00 \$
3,3	Conduite d'égout pluvial 450mm TBA Classe IV inclus accessoires, excavation, membrane, remblayage, transport, enlèvement de la conduite existante et disposition	m. lin	50	375,00 \$	18 750,00 \$
3,4	Conduite d'égout pluvial 525mm TBA Classe IV inclus accessoires, excavation, membrane, remblayage, transport, enlèvement de la conduite existante et disposition	m. lin	102	450,00 \$	45 900,00 \$
3,5	Regard d'égout 1200mm Béton	unité	5	5 500,00 \$	27 500,00 \$
3,6	Puisard circulaire en béton 610mm Avec cadre ajusteur et grille anti-vélo	unité	12	4 000,00 \$	48 000,00 \$



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: Prolongement du chemin de l'Héritage
Description: Construction d'une voie publique reliant le chemin Jean-Adam au chemin de l'Héritage
Date: 2020-10-07
Par: A.Reid

Dernière mise à jour du formulaire: 2021-02-12

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
3,7	Entrée de service pluviale 150mm PVC DR-35	unité	3	1 350,00 \$	4 050,00 \$
3,8	Raccordement à une conduite existante inclus accessoires et matériel d'enrobage	Unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3,9	Essais sur les conduites Nettoyage et inspection TV	Global	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Sous-total égout pluvial:					208 700,00 \$
D	Travaux électriques				
4,1	Luminaire décoratif includ fût, potence, luminaire, filage et base	unité	4	7 000,00 \$	28 000,00 \$
4,2	Implantation d'un réseau électrique de distribution pour la nouvelle caserne	Global	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
4,3	Installation de conduits électrique 2" conduite, fils et raccordement	m. lin	250	70,00 \$	17 500,00 \$
4,4	Installation de conduits électrique - Traverse de rue conduite, fils, conduite 200mm PVC DR-35 (pour 15 mètres)	unité	1	1 800,00 \$	1 800,00 \$
4,5	Entrée électrique sur fût d'aluminium Includ fût, panneau, boîtier et raccordement	unité	1	7 000,00 \$	7 000,00 \$
4,6	Réseau de conduits pour le passage de la fibre optique 4 x conduits 2" + regards de tirage	m.lin.	250	180,00 \$	45 000,00 \$
Sous-total travaux électrique:					139 300,00 \$
E	Travaux de Bétonnage				
5,1	Bordure de béton 35 MPA Avec 10% de poudre de verre	m. lin	840	80,00 \$	67 200,00 \$
Sous-total travaux de bétonnage:					67 200,00 \$
F	Travaux de voirie				
6,4	Travaux de Pulvérisation	m²	1200	4,00 \$	4 800,00 \$
6,5	Déblai 2ème classe	m³	3150	45,00 \$	141 750,00 \$
6,6	Remblai classe B	m³	300	60,00 \$	18 000,00 \$
6,7	Dynamitage (provision) Includ la disposition des déblais	m³	500	100,00 \$	50 000,00 \$
6,9	Travaux de fondation - MG-56 includ fourniture, mise en place et compaction de 450mm d'épaisseur sur 10m de largeur	T.M.	4725	25,00 \$	118 125,00 \$
6,10	Travaux de fondation - MG-20 includ fourniture, mise en place et compaction de 300mm d'épaisseur sur 10m de largeur	T.M.	3150	25,00 \$	78 750,00 \$
6,11	Membrane Géotextile de renforcement	m²	1000	5,00 \$	5 000,00 \$
Sous-total travaux de voirie:					416 425,00 \$
G	Travaux de pavage				
7,1	Mise en forme de la fondation supérieure avant pavage	m²	4500	3,00 \$	13 500,00 \$



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: **Prolongement du chemin de l'Héritage**
 Description: **Construction d'une voie publique reliant le chemin Jean-Adam au chemin de l'Héritage**
 Date: **2020-10-07**
 Par: **A.Reid**

Dernière mise à jour du formulaire: 2021-02-12

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
7,2	Travaux d'ajustement de service Incluants anneaux d'ajustement	unité	21	170,00 \$	3 570,00 \$
7,3	Travaux d'ajustement de boitier de vanne	unité	3	50,00 \$	150,00 \$
7,4	Pavage (60mm EB-14, Taux pose 145 Kg/m ²)	T.M.	655	150,00 \$	98 250,00 \$
7,5	Pavage (40mm EB-10S, Taux pose 100 Kg/m ²)	T.M.	450	135,00 \$	60 750,00 \$
Sous-total travaux de pavage:					176 220,00 \$
H	Travaux de terrassement				
8,1	Déboisement	m ²	4800	15,00 \$	72 000,00 \$
8,2	Terre végétale 150mm	m ²	1260	7,00 \$	8 820,00 \$
8,4	Ensemencement hydraulique	m ²	2000	2,00 \$	4 000,00 \$
8,5	Mur de soutènement	m. lin	20	1 000,00 \$	20 000,00 \$
8,7	Aménagement paysager Noues d'infiltration, arbre, arbuste, etc...	Global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Sous-total travaux de Terrassement:					124 820,00 \$
I	Travaux de préparation et organisation				
9,1	Mobilisation en chantier	Global	1	11 435,60 \$	11 435,60 \$
9,2	Signalisation et maintien de la circulation	Global	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$
9,3	Protection des aménagements existants	Global	1	1 345,37 \$	1 345,37 \$
9,4	Protection de l'environnement	Global	1	1 345,37 \$	1 345,37 \$
9,5	Arpentage légal et TQC	Global	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
9,6	Affichage de projet (Enseigne obligatoire)	Global	1	250,00 \$	250,00 \$
9,7	Marquage routier	Global	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
9,8	Signalisation permanente	Global	1	500,00 \$	500,00 \$
9,9	Compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques	Global	1	113 489,64 \$	113 489,64 \$
Sous-total travaux de préparation et organisation:					140 865,97 \$



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: Prolongement du chemin de l'Héritage
 Description: Construction d'une voie publique reliant le chemin Jean-Adam au chemin de l'Héritage
 Date: 2020-10-07
 Par: A.Reid

Dernière mise à jour du formulaire: 2021-02-12

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
------	------------------------	-------	----------	---------------	---------

Résumé

A	Aqueduc				110 150,00 \$
B	Égout sanitaire				102 550,00 \$
C	Égout pluvial				208 700,00 \$
D	Travaux électriques				139 300,00 \$
E	Travaux de bétonnage				67 200,00 \$
F	Travaux de voirie				416 425,00 \$
G	Travaux de pavage				176 220,00 \$
H	Travaux de terrassement				124 820,00 \$
I	Travaux de préparation et organisation				140 865,97 \$
	Sous-total 1				1 486 230,97 \$
	Imprévus et majoration 2022 (10%)				148 623,10 \$
	Sous-total 2				1 634 854,07 \$
	Ingénierie, arpentage, autorisation environnementale, surveillance, biologiste contrôle qualité, financement (15%)				222 934,65 \$
	Sous-total 3				1 857 788,72 \$
	Taxes nettes				92 657,21 \$
	Total				1 950 000,00 \$



Règlement 535-2021
décrétant une dépense et autorisant un emprunt
de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services
professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 535-2021* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	22 février 2021
Dépôt du projet :	22 février 2021
Adoption :	1 ^{er} mars 2021
Approbation des personnes habiles à voter :	entre le 10 mars et le 25 mars 2021
Approbation du MAMH :	29 juin 2021
Entrée en vigueur :	7 juillet 2021

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 7 juillet 2021.

(s) Yan Senneville

Yan Senneville
Greffier adjoint

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy
Maire